

PLAN D' ACTIONS 2025 – 2027 DE LA CITE EDUCATIVE DE LA VILLE DE DIJON



Les actions menées sur les quartiers prioritaires de la ville de Dijon dans le cadre de la précédente labélisation 2022 – 2024 témoignent d'un effort concerté entre les services de la ville, de l'Education Nationale et des acteurs associatifs de ces territoires.

La mise en œuvre du label a permis d'élaborer une stratégie partagée dans le cadre d'un nouveau plan d'actions qui prend appui sur les ressources existantes :

- Le Programme de Réussite Educative fondé sur une approche pluridisciplinaire et partenariale.
- La prévention spécialisée en direction des jeunes de 9 à 15 ans.
- Les actions du contrat de ville déployées à Dijon.
- La coordination des réseaux associatifs menée sur les deux quartiers dans le cadre des projets de territoire.
- Les 3 Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- Les dispositifs « accueil 8h – 18h » et « Ecole ouverte » portés par l'Education Nationale.
- L'offre municipale et associative en matière d'accès aux droits, de culture, de sport, d'éducation.
- Les projets éducatifs menés par les structures de la petite enfance et les services d'accueil périscolaire.
- Les projets menés par les coordinateurs des Réseaux d'Education Prioritaires.
- La médiation en santé.
- Le réseau des aidants numériques et le centre numérique.
- Les comités de quartier et les conseils citoyens.
- Les ateliers sociolinguistiques pour Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE).
- Les points d'accès aux droits.
- Les Espaces Solidarité Côte d'Or.
- Les Maisons d'éducation populaire.

Au regard des enjeux nationaux des cités éducatives, **ce plan d'actions doit permettre :**

- De poursuivre les actions d'accompagnement des élèves sur le temps scolaire et hors temps scolaire en portant une attention particulière à l'accrochage scolaire.
- D'offrir un cadre éducatif stimulant qui promeut la mobilité, l'ouverture géographique et celle du champ des possibles.
- De mesurer le niveau de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs de soutien à la parentalité pour développer le maillage territorial, la capitalisation des expériences et leur évaluation.
- De renforcer les différents niveaux d'implication des parents à travers les actions initiées par la cité éducative.
- De développer des actions de prévention en matière de santé.
- De repérer les difficultés dès le plus jeune âge afin d'orienter et accompagner les familles au plus tôt.

Enjeu 1 : Conforter le rôle de l'école

Axe stratégique 1 : Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant

- Soutenir et développer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité en lien avec les parents et les membres de la communauté éducative.
- Adapter et rendre accessibles les outils qui concourent à l'implication des parents dans la scolarité des enfants (application de suivi de la scolarité, règlement intérieur des établissements, supports d'information...).
- Porter une attention particulière aux « nouveaux arrivants » dans les groupes scolaires des quartiers et notamment les élèves de 5ème et 4ème afin de travailler sur les repères des enfants et des parents.

Axe stratégique 2 : Favoriser l'accrochage scolaire

- Poursuivre l'animation des temps de transition entre les différents niveaux scolaires jusqu'au lycée en favorisant les liens inter cycles notamment par l'accompagnement par les pairs. Enrichir la proposition entre le collège et le lycée
- Veiller à proposer des mesures de responsabilisation aux élèves exclus temporairement d'un établissement scolaire et proposer systématiquement des alternatives aux exclusions définitives en associant les acteurs associatifs et les parents.
- Articuler le temps scolaire avec les actions de continuité éducative.
- Proposer des plages d'ouvertures élargies, notamment le soir, pour accueillir les adolescents (12 -18 ans), dans le cadre d'activités sportives et culturelles en portant une vigilance aux élèves en situation de fragilité

Axe stratégique 3 : Prévenir l'illettrisme

- Poursuivre les actions engagées en s'appuyant sur les projets pilotés par les Réseaux d'Education Prioritaire pour en initier de nouveaux. En effet, « RaconteMoiUnLivre », « Le prix littéraire » et « la ludothèque hors les murs » encouragent l'apprentissage de la lecture dès le plus jeune âge et mobilisent les parents.
- Favoriser la maîtrise de la langue en s'appuyant sur les OEPRE et les ateliers sociolinguistiques.

Enjeu 2 : Promouvoir la continuité éducative

Axe stratégique 1 : Accompagner les enfants et les jeunes dans les différents temps de vie

- Etayer l'offre culturelle et sportive sur les temps hors scolaires en lien avec les services municipaux et les Maisons d'Education Populaire, en portant une vigilance aux élèves en situation de fragilité.
- Recenser l'offre liée à l'accompagnement à la scolarité pour augmenter leur lisibilité, répondre aux besoins identifiés - Mener des expérimentations en lien avec des équipes pluridisciplinaires pour compléter ou faire évoluer l'offre.

- Encourager la fréquentation des services publics sur les temps périscolaires.
- Renforcer le suivi personnalisé des élèves sur la durée grâce à une coordination entre les cycles en s'appuyant sur les dispositifs culturels, éducatifs et sportifs.

Axe stratégique 2 : Agir en prévention santé

- Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et à la transition alimentaire, notamment en encourageant l'utilisation du service de restauration scolaire en lien avec les parents.
- Mener des actions d'informations et de prévention sur la vie affective et sexuelle.
- Maintenir le soutien des actions en faveur de la santé mentale.
- Poursuivre les actions de prévention à l'exposition aux écrans.

Axe stratégique 3 : Agir en prévention dès le plus jeune âge (0 – 4 ans)

- Poursuivre l'accompagnement des jeunes enfants dans les différents temps de vie, l'accompagnement à la parentalité dans la réussite éducative, la coordination des partenaires des territoires dans les structures d'accueil des enfants âgés de moins de trois ans et les écoles maternelles.
- Proposer des actions de prévention liées aux besoins fondamentaux des enfants (physiologiques et affectifs) avec des temps partagés entre les familles et les professionnels

Axe stratégique 4 : Articuler les finalités éducatives autour d'une vision partagée des problématiques et des enjeux.

- Proposer et organiser des formations et/ou des sensibilisations à destination des professionnels sur différentes thématiques (la parentalité, l'éducation numérique, l'égalité filles / garçons, les besoins particuliers)
- Développer des actions partenariales en ces matières.

Enjeu 3 : ouvrir le champs des possibles

Axe stratégique 1 : Promouvoir l'ouverture sur le monde

- Proposer des activités au sein des équipements sportifs et culturels hors des quartiers.
- Développer les séjours apprenants.
- Structurer l'accompagnement à la recherche de stages dès la troisième et jusqu'à la fin de la scolarisation (14 – 25 ans).
- Enrichir les propositions de « découverte des métiers » et les filières de formation.

Axe stratégique 2 : Encourager la citoyenneté

- Proposer des actions qui s'intègrent dans le parcours citoyen des établissements scolaires.
- Promouvoir l'égalité filles / garçons et lutter contre les discriminations.
- Poursuivre et développer le programme de lutte contre le harcèlement scolaire mis en place au sein du collège Champollion.
- Sensibiliser à l'identité numérique et à la citoyenneté.

Axe stratégique 3 : Encourager les mobilités

- Poursuivre les actions du « Savoir Rouler A Vélo » et développer des événements parents / enfants.
- Organiser des temps « je découvre ma ville ».
- Lever les freins psychologiques en veillant à valoriser la mobilité lors des déplacements.

Les enjeux transversaux

La parentalité :

Le soutien à la parentalité est une stratégie nationale qui met en œuvre **une multitude d'actions à destination des parents**. Il consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Ainsi on peut distinguer :

- Les dispositifs nationaux comme les Réseaux d'Ecoute et d'Appui aux Parents (REAAP), les Lieux d'Accueil Enfants / Parents (LAEP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), la médiation familiale et les espaces de rencontre.
- les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité qui sont mises en œuvre par les acteurs institutionnels et associatifs locaux des territoires, elles n'ont pas de visée thérapeutique ou éducative.

Les 2 quartiers prioritaires de la cité éducative de la ville de Dijon disposent de ces ressources mais celles-ci restent mal identifiées par les parents et les professionnels et donnent l'impression d'un « empilement » sans articulation entre elles.

La cité éducative de la ville de Dijon propose de travailler cette thématique transversale à travers plusieurs axes :

- 1) Rendre lisible et coordonner à l'échelle des 2 quartiers les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité en réalisant un état des lieux pour animer un réseau des acteurs.
- 2) Au regard de la capitalisation des expériences, engager une réflexion avec les parents sur l'accès à l'information et la prise en compte globale des familles afin d'identifier, le cas échéant, les besoins non pourvus.
- 3) Sensibiliser et former les professionnels à la notion de parentalité pour qu'ils puissent mieux l'appréhender dans leur pratique professionnelle.
- 4) A travers l'ensemble des actions de la cité éducative, mesurer les différents niveaux d'implication des parents et évaluer leur progression.

La participation des élèves et des habitants :

La cité éducative veillera à soutenir les projets proposés par les enfants, les jeunes et / ou leurs parents. Ses partenaires repèreront et encourageront les initiatives des collectifs d'habitants ou de parents pour que leurs projets puissent être mis en œuvre avec le soutien de la cité éducative.

L'évaluation de la cité éducative :

Une fiche bilan devra être transmise pour chaque action au coordinateur de la cité éducative. Pour les actions jugées structurantes, une évaluation qualitative sera menée par le porteur de projet au regard des objectifs et des indicateurs quantitatifs / qualitatifs identifiés conjointement entre le coordinateur de la cité éducative, le porteur et les bénéficiaires. L'agent administratif de la cité éducative se chargera de compiler et d'analyser les bilans et les évaluations afin de respecter la protocole d'évaluation.

Le plan d'actions / les actions proposées

Les familles qui vivent dans les quartiers prioritaires sont plus souvent confrontées à des difficultés systémiques liées à un ensemble d'inégalités sociales. Les professionnels qui interagissent sur ces territoires les observent chaque jour et ont la volonté de réduire ces écarts et de gommer les difficultés. Ces constats ont conduit à la rédaction d'un plan d'action qualifié de « trop large » pour la période 2022 -2024 qui n'a pas toujours permis d'engager des réponses structurantes et a pu donner l'impression d'une « dispersion ». On a également pu observer un « effet guichet ».

Afin de réduire ces effets, un référentiel « d'intervention » de la cité éducative a été rédigé pour la présenter de façon pédagogique et offrir un cadre qui permette :

Les actions / projets pourront être proposés par :

- les groupes de travail issus de la première labellisation qui ont produit des actions ou des projets pertinents.
- les groupes projets composés de membres pluridisciplinaire pour répondre précisément à certaines orientations.
- les acteurs associatifs, les collectifs d'élèves, les collectifs de parents ou d'habitants.

La communication

1) En amont du lancement de la nouvelle période de labélisation

Le nouveau plan d'actions et les nouvelles modalités de fonctionnement de la cité éducative appellent à informer les membres de la communauté éducative et les opérateurs qui seront amenés à déposer des projets.

Septembre 2025 :

1 réunion plénière avec les associations qui ont été financées par la cité éducative.

1 réunion avec les professionnels de l'Education Nationale, les agents des services municipaux des deux quartiers.

2) Tout au long de la période de labellisation

Pour le grand public

- Affiches, Flyers, avec bandes dessinées en plusieurs langues.
- Programme et plaquette infos avec pictogrammes.
- "La lettre" de la Cité éducative.
- page Facebook/Instagram.
- Presse locale (valorisation des actions).
- Appui sur les associations intermédiaires (Maison de quartier, médiateurs, travailleurs sociaux...), les établissements scolaires et les services municipaux.